

(1)

(N° 249.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 JUIN 1858.

AUGMENTATION DU DROIT D'ENTRÉE SUR LES FARINES.

[Pétition des meuniers de Bruly et Cul-des-Sarts, analysée dans la séance du 8 juin 1858.]

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. JACQUEMYS.

MESSIEURS,

Deux circonstances ont enlevé aux meuniers établis près de la frontière de France le commerce actif de farines qu'ils entretenaient avec les Ardennes : pendant les années calamiteuses, les grains furent prohibés à la sortie de France; depuis que cette prohibition a été levée, l'exiguité du droit d'entrée sur les farines, droit qui a été réduit de 3 francs à fr. 1 20 c^s, ne leur a plus permis de soutenir la concurrence avec les meuniers français.

Dans votre séance du 30 avril, nous eûmes l'honneur de vous faire, au nom de la commission d'industrie, un rapport sur deux pétitions qui réclamaient qu'il fût pris quelque mesure en faveur de la meunerie. Émettant l'avis qu'il n'y a pas lieu à rétablir l'ancien droit d'entrée sur les farines, qui nous paraît trop élevé, nous avons proposé le renvoi de ces pétitions à M. le Ministre des Finances, et nous avons l'honneur de vous proposer le même renvoi pour la pétition des meuniers de Bruly et de Cul-des-Sarts.

Le Rapporteur,

E. JACQUEMYS.

Le Président,

F.-A. MANILIUS.

(1) La commission est composée de MM. MANILIUS, président, LOOS, JANSSENS, VAN ISEGHEM, LESOINNE, ALLARD, DAVID, SABATIER et JACQUEMYS.